



## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CREATION TEMPORAIRE de 1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

#### DGA RESSOURCES ET RELATION AUX ADMINISTRES FINANCES

DGA Ressources et relations aux administrés – Ressources humaines et appui managérial - NP  
N° 2024 - D - 311

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du service Finances (renfort auprès des UG),

#### DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 1 poste d'adjoint d'administratif à temps complet au sein du service des finances (renfort auprès des UG) du 16 septembre 2024 au 31 décembre 2024.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 11 septembre 2024  
Par délégation,  
Pour le Président,  
Le conseiller délégué, membre du bureau

Monsieur Eric BIOJOUT

Préfecture le : 11/09/24

Publié ou notifié

Le :